

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

## DELIBERATION N° DE\_2018\_073

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 décembre 2018

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Nombre                     |    |
| de Conseillers en exercice | 12 |
| de Présents                | 11 |
| de Votants                 | 12 |

L'an deux mille dix-huit et le dix-huit décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

#### OBJET :

#### NOMINATION DELEGUES SAFER PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, ROUSSELET Jean-Louis, JAUFFRED Thierry

Absents :

Excusés :

Procuration de : MARTIN Jean-Marie par ROUSSELET Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;  
Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 11/12/2018

Madame le Maire présente la délibération N° 10 du 14 novembre 2018 prise par Provence Alpes Agglomération (PAA) concernant la signature d'une convention d'intervention foncière au niveau de la communauté d'agglomération pour l'ensemble des communes adhérentes avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER).

D'une part les communes ne sont pas dessaisies de leurs compétences sur l'opportunité ou non de préempter. Il s'agit de généraliser et d'uniformiser la politique d'intervention foncière sur l'ensemble du territoire de PAA.

D'autre part la convention permettra d'avoir une vue d'ensemble de l'activité du foncier agricole sur la totalité du territoire de PAA, et ainsi de bénéficier d'une base de données complètes à l'échelle communale et à l'échelle de l'agglomération pour la définition d'une stratégie agricole et le SCOT notamment.

La SAFER mettra alors fin aux conventions d'intervention foncière individuelles signées avec les communes de la communauté d'agglomération (dont Champtercier)

Pour compléter la convention signée par PAA chaque commune doit désigner un référent administratif et un référent élu.

Madame le Maire propose :

Référent administratif : Mme Sylvie LAFARGUE

Référent élu : Mme Régine AILHAUD BLANC

Le Conseil municipal, après délibération, approuve la nomination des délégués proposés.

**POUR :12**

**ABSTENTION :0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

